MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 4 février 2019, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents :	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Jean-Paul Chandonnet	Conseiller
	Mme	Isabelle Hébert	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Directrice générale
	Mme	Geneviève Bureau	Secrétaire-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019
4. Rapport financier et comptes à payer
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Dépôt de la ristourne 2018 de la MMQ
   c) Adhésion à l'ADMQ 2019
   d) Résolution autorisant l'utilisation du solde disponible – Refinancement du Règlement d'emprunt 2012-08
   e) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 284 300 $ qui sera réalisé le 12 février 2019
   f) Adjudication – Financement du réseau d'égout – Appel d'offres relativement à un emprunt par billets au montant de 1 284 300 $
   g) Adoption – Second projet de Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement numéro 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102
   h) Embauche – Poste de directeur général et secrétaire-trésorier

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC

9. Transport
   a) Réfection du rang Fleury – Invitation à soumissionner pour une étude géotechnique
   b) Sécurité routière – Panneaux Silhouettes de Kalitec
   c) Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaire de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la RIAM
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Sentier pédestre - Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Mandat

11. Loisirs et culture
    a) Bibliothèque – Résultat de la vente de livres usagés
    b) Déboursement des subventions 2019 – Festival de musique traditionnelle et Maison des jeunes
    c) Création d'une petite caisse pour la bibliothèque

12. Autres sujets
    a) Proclamation – Journées de la persévérance scolaire – 11 au 15 février 2019
    b) Demande de don – Défi Entreprises 2019 pour les aînés de la Fondation Aline-Letendre – Équipe de la MRC des Maskoutains
    c) Demande d'appui – FQM – Modalités du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019.02.01 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019

2019.02.02 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que déposé.

4. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 janvier 2019 ont été déposés au conseil.

États des résultats au 31 janvier 2019

REVENUS	
Dépôts	42 785,22 $
Déboursement du prêt – Réseau d'égout	– $
Déboursement de la marge de crédit – ponceau rang Fleury	– $
Transfert de l'épargne à terme	– $
Revenus d'intérêts et ristourne	869,09 $
Total	**43 654,31 $**
DÉPENSES	
Déboursés	(61 186,05)$
Salaires	(10 223,01)$
Assurance collective	(863,85)$
Placement à l'épargne à terme	– $
Frais de caisse	(35,00)$
Frais d'intérêt sur la marge de crédit	(276,15)$
Remboursement du fonds de roulement	– $
Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt	– $
Total	**(72 584,06)$**

État des comptes au 31 janvier 2019

Solde au compte Fonds d'administration	61 238,90 $
Part de qualification	5,00 $
Épargne à terme - Fonds d'administration	356 000,00 $
Épargne à terme - Fonds de roulement	76 556,00 $
Grand total	**493 799,90 $**
Marge de crédit au 31 janvier 2019 (part gouv.Québec ponceau Fleury)	**82 370,72 $**
Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout au 31 janvier 2019	**2 265 600,00 $**

2019.02.03 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de janvier 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de février 2019 tel que soumis pour un montant total de 283 231,28 $.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en janvier ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2019.02.04 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 90 000,00 $ du compte Avantage entreprise au compte avec opérations.

b) Dépôt de la ristourne 2018 de la MMQ

La directrice générale dépose au conseil la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) qui annonce le versement d'une ristourne de 1 784 $ pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

c) Adhésion à l'ADMQ 2019

2019.02.05 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sylvie Chaput, en tant que membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 au montant de 463 $ plus les taxes applicables et d'ajouter l'assurance juridique au montant de 348 $ plus les taxes applicables.

d) Résolution autorisant l'utilisation du solde disponible – Refinancement du Règlement d'emprunt 2012-08

ATTENDU qu'il existe un solde disponible sur le règlement d'emprunt fermé à l'égard du Règlement d'emprunt numéro 2012-08 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'approprier une partie du solde disponible pour réduire la dette du Règlement d'emprunt numéro 2012-08 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.02.06 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale à s'approprier la somme de 73 700 $ à même le fonds réservé correspondant au solde disponible pour le règlement d'emprunt fermé (59-154-00-000) afin de réduire la dette du Règlement d'emprunt no 2012-08 pour les années 2019-2023.

e) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 284 300 $ qui sera réalisé le 12 février 2019

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 284 300 $ qui sera réalisé le 12 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2012-08	620 500 $
2012-08	663 800 $

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2012-08, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

2019.02.07 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2019 ;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année ;

3. les billets seront signés par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	149 600 $	
2021	155 000 $	
2022	160 700 $	
2023	166 300 $	
2024	172 400 $	(à payer en 2024)
2024	480 300 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

f) Adjudication – Financement du réseau d'égout – Appel d'offres relativement à un emprunt par billets au montant de 1 284 300 $

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 février 2019, au montant de 1 284 300 $;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

149 600 $	2,60000 %	2020
155 000 $	2,70000 %	2021
160 700 $	2,80000 %	2022
166 300 $	2,95000 %	2023
652 700 $	3,05000 %	2024

Prix : 98,82500 Coût réel : 3,30842 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

149 600 $	3,32000 %	2020
155 000 $	3,32000 %	2021
160 700 $	3,32000 %	2022
166 300 $	3,32000 %	2023
652 700 $	3,32000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,32000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

149 600 $	3,37000 %	2020
155 000 $	3,37000 %	2021
160 700 $	3,37000 %	2022
166 300 $	3,37000 %	2023
652 700 $	3,37000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,37000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

2019.02.08 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 février 2019 au montant de 1 284 300 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2012-08. Ces billets sont émis au prix de 98,82500 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

g) Adoption – Second projet de Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement numéro 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification règlementaire et qu'il souhaite accéder à la demande ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Isabelle Hébert qui a déposé et présenté le projet de règlement lors de la séance du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que, suite à la publication dans les délais prescrits par la Loi d'un avis aux endroits habituels ainsi que dans le journal municipal du mois de janvier, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 4 février 2019 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

2019.02.09 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le second projet de règlement numéro 2019-01 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin d'abolir la zone c-101 et de l'intégrer à même la zone ch-102.

À cette fin, un registre des personnes habiles à voter sera tenu le 18 février 2019 de 9 h à 19 h (LAU, art. 132).

h) Embauche – Poste de directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a ouvert le poste de directeur général et de secrétaire-trésorier par sa résolution 2018.12.13 ;

CONSIDÉRANT les curriculums vitae reçus et les entrevues réalisées ;

2019.02.10 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'embaucher Madame Carole Denis pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière sous réserve d'approbation des conditions de travail par les deux parties ;

QUE Mme Denis soit soumise à une période d'essai équivalent à six (6) mois à partir du 4 mars 2019 et après laquelle le conseil décidera par résolution s'il accepte ou non son embauche à titre d'employé régulier ;

D'AUTORISER Madame Francine Morin, maire, et Madame Sylvie Chaput, directrice générale, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil. Madame le maire Francine Morin donne verbalement le résumé de la dernière séance du conseil de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre.

9. Transport

a) Réfection du rang Fleury – Invitation à soumissionner pour une étude géotechnique

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de Saint-Jude souhaitent procéder à la réfection du rang Fleury ;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC des Maskoutains recommande aux municipalités de réaliser une étude géotechnique dudit rang afin d'établir la meilleure option pour une réfection durable ;

2019.02.11 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inviter trois (3) firmes à soumissionner pour réaliser une étude géotechnique selon les exigences spécifiées.

b) Sécurité routière – Panneaux Silhouettes de Kalitec

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite réduire la vitesse à l'entrée du village sur la rue Claing et le 4e Rang ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Kalitec propose un panneau de type silhouette qui est efficace pour la réduction de la vitesse et qui est moins dispendieux qu'un radar pédagogique ;

CONSIDÉRANT les options proposées ;

2019.02.12 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'acquérir deux (2) ensembles de panneaux rigides de type Silhouette recto seulement de la compagnie Kalitec au coût de 629,40 $ plus les taxes applicables et les frais de transport.

c) Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaire de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

Ce point est reporté pour étudier d'autres options.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la RIAM

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil. Le conseiller Guy Robert donne verbalement le résumé de la dernière séance de la RIAM.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil. Madame le maire Francine Morin et le conseiller Mario Jussaume donnent verbalement le résumé de la dernière séance du conseil ainsi que celle du comité administratif de la MRC des Maskoutains.

c) Sentier pédestre - Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Mandat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite réaliser un projet de sentier pédestre et de parcours santé sur les lots 5 173 146 et 2 708 894 lui appartenant ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme Axio Environnement pour effectuer une étude de caractérisation biologique desdits lots et que le rapport réalisé suite à cette étude mentionne la présence d'un milieu humide au cœur des lieux visés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait recevoir une subvention allant jusqu'à 80 % des coûts admissibles pour réaliser le projet dans le cadre du PIQM-MADA ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit demander un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues de la part de firmes d'ingénierie ;

2019.02.13 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater Axio Environnement pour soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) aux fins de réaliser le projet de sentier pédestre et parcours santé pour un montant de 5 000 $ plus les taxes applicables tel que présenté dans l'offre numéro 19-0022.

11. Loisirs et culture

a) Bibliothèque – Résultat de la vente de livres usagés

La Bibliothèque de Saint-Bernard-de-Michaudville a amassé 103 $ lors de la vente de livres usagés qu'elle a tenue le 13 décembre 2018. Les fonds recueillis ont été ajoutés au budget d'achat de livres de la bibliothèque.

b) Déboursement des subventions 2019 – Festival de musique traditionnelle et Maison des jeunes

2019.02.14 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement des subventions 2019 suivantes :

OTJ St-Bernard inc. (Festival de musique traditionnelle)	1 000 $
Maison des Jeunes	1 000 $

c) Création d'une petite caisse pour la bibliothèque

2019.02.15 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la création d'un fonds de caisse de 50 $ pour la bibliothèque municipale de Saint-Bernard-de-Michaudville.

12. Autres sujets

a) Proclamation – Journées de la persévérance scolaire – 11 au 15 février 2019

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie et qu'il est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire est un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que du 11 au 15 février 2019 se tiendront les Journées de la persévérance scolaire (JPS), sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite » lesquelles se veulent un

temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC ;

CONSIDÉRANT que ces journées visent à rappeler aux élèves, aux parents, au personnel du réseau scolaire, aux employeurs et à l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux qu'ils sont tous indispensables et qu'ils ont un rôle à jouer concernant la persévérance scolaire des jeunes par une multitude de gestes à la portée de chacun pouvant faire une réelle différence dans la réussite éducative d'un individu, du début de sa vie jusqu'à l'âge adulte ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du Plan d'action de la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est d'encourager la persévérance scolaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.02.16 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyé par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* et d'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

b) Demande de don – Défi Entreprises 2019 pour les aînés de la Fondation Aline-Letendre – Équipe de la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT qu'une équipe de la MRC des Maskoutains s'est engagée à soutenir les personnes qui résident au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe en participant au Défi Entreprises pour les aînés 2019 ;

2019.02.17 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyé par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attribuer un don de 100 $ à l'équipe de la MRC des Maskoutains pour le Défi Entreprises pour les aînés 2019 de la Fondation Aline-Letendre.

c) Demande d'appui – FQM – Modalités du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et de la députée fédérale de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

2019.02.18 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Mme Brigitte Sansoucy, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en janvier 2019 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2019.02.19 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 00.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN FÉVRIER 2019

	Total des salaires	**10 216,08 $**
1	Gestim (services d'inspection)	402,41 $
2	Postes Canada (livraison journal et achat de 100 timbres)	156,74 $
3	Ministère du Revenu du Québec (DAS janvier)	3 430,78 $
4	Revenu Canada (DAS janvier)	1 398,14 $
5	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 130,00 $
6	Location de l'entrepôt	1 006,03 $
7	Atelier Transition (destruction de documents)	- $
8	Fond de l'information foncière (mutations)	- $
9	Télébec	120,28 $
10	RIM (téléphone)	116,12 $
11	Vidéotron (cellulaire inspecteur)	84,51 $
12	Maskatel (interurbains télécopieur)	- $
13	Matrec (collecte conteneur loisirs)	- $
14	La Capitale (assurance collective - février)	863,85 $

15	Financière Banque Nationale (Versement pour le prêt du réseau d'égout)	166 565,00 $
16	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	595,11 $
17	Hydro-Québec - 349, rue Principale (garage)	847,03 $
18	Hydro-Québec - 390, rue Principale	1 256,58 $
19	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	392,26 $
20	Hydro-Québec - 400, rue Gagné (usine de traitement)	2 438,51 $
21	RARC (consommation 1/3 du budget)	27 067,00 $
22	RARC (Règlement 2009-02 - Quote-part A.I.B.R.)	12 870,00 $
23	RIAM (Matières recyclables)	886,47 $
24	RIAM (Matières organiques)	258,63 $
25	RIAM (Résidus domestiques)	2 025,31 $
26	RIAM (Programme vidange fosse septique 1er versement frais de gestion)	349,00 $
27	RIAM (1er versement de la quote-part)	1 834,50 $
28	Excavation Michel Lemay (2e versement - contrat neige)	14 716,80 $
29	Excavation Michel Lemay (achat d'abrasif)	1 321,30 $
30	ADMQ (Abonnement et cautionnement assurance)	880,33 $
31	Fourniture de bureau Denis - papeterie	224,35 $
32	Prudent - Système de communication et d'alerte	2 499,63 $
33	EMI - Nettoyage ordinateur de l'inspecteur et webcam pour formation	210,64 $
34	Société Mutuelle de Prévention inc.	287,44 $
35	Formiciel (formulaires taxe et enveloppes)	508,84 $
36	Québec municipal - adhésion annuelle	96,75 $
37	Sel Frigon	8 765,22 $
38	Rona (quincaillerie et robinet de lavabo pour pavillon)	179,20 $
39	Garage Morin (lumière camion)	49,54 $
40	Les Pétroles Archambault (propane génératrice)	68,37 $
41	Réseau Biblio (Tarification annuelle 2019 et frais d'exploitation)	4 352,96 $
42	SPAD (contrat contrôle animalier 2019)	713,30 $
43	Francis Lussier, architecte (Étude préparatoire garage municipal)	4 599,00 $
44	Aquatech (analyses mai à décembre 2018)	2 412,95 $
45	Aquatech (assistance janvier 2019)	
46	Ville de Saint-Hyacinthe (dossier cour régionale -dossier infraction oct. à déc. 2018)	209,18 $
47	Petite caisse (poste, café, quincaillerie…)	131,10 $
48	Automation RL (problème dosage polymère, problème d'alimentation électrique - usine)	537,63 $
49	Les Studios François Larivière (remplacement mosaïque du conseil)	201,21 $
50	Buropro (contrat de service pour le copieur)	359,27 $
51	Ultima (Ajout - ajustement des valeurs du contenu des bâtiments)	144,00 $
52	Entreprise S Gaudette (remplacer ballast et lampe - luminaire patinoire)	418,31 $
53	Vacuum Drummond (vidange des boues)	862,31 $
54	Revenu Québec (cotisation normes du travail 2018 et FSS)	156,87 $
55	RIAM (Matières recyclables ajustement 2018)	(71,76)$
56	RIAM (Matières organiques ajustement 2018)	(58,16)$
57	RIAM (Résidus domestiques ajustement 2018)	(158,92)$
58	Festival de musique (subvention 2019)	1 000,00 $
59	Sonic propane - pavillon	217,77 $
60	Visa (Restaurant Entre Amies - 2 dîners 25-01-2019 - Entrevues poste DG)	30,87 $
61	Visa (essence camion et génératrice)	413,76 $
62	Visa (Canadian tire - Coffre à outils)	517,38 $
63	Visa (Cellbox - Étui pour cellulaire inspecteur)	80,48 $
64	Visa (Provigo - boissons gazeuses, eau perrier, jus)	43,02 $
	Total des comptes à payer	**283 231,28 $**
	Subvention FCCQ à recevoir	(129 907,38)$
	Total des comptes à payer	**153 323,90 $**

Je soussignée Sylvie Chaput, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire	Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière